



Peut-on réclamer la moitié d'une maison sans avoir rien payé?

Par **melyo**, le **24/08/2014 à 18:16**

Bonjour, je vous contacte suite au décès de mon père survenu le mois dernier. En 1996, mes parents vivaient en union libre et on acheté une maison en indivision à 50/50. Elle a quitté mon père en 2003 en nous laissant avec lui. Puis nous l'avons rejoint quelques mois après. Ma mère n'a jamais effectué de paiements pour cette maison, elle n'a payé ni les crédits, ni les taxes foncières, ni même les travaux. Aujourd'hui, elle réclame sa "part" soit la moitié de la maison sous prétexte qu'elle aurait pu demander à mon père de lui payé des loyers. Ma question est la suivante: Peut-elle nous demander la moitié de cette maison sans jamais avoir participer au financement? Comment pouvons-nous baisser sa "part" par rapport à ces loyers? Je vous remercie et vous prie d'agréer mes sincères salutations.
MR YOHANN

Par **youris**, le **24/08/2014 à 18:26**

Bsr,
Selon le principe que le titre prime la finance, votre mère est toujours propriétaire de la moitié de la maison puisqu'elle apparaît comme tel sur l'acte d'achat du bien peu importe son absence de financement.
Si vous voulez vendre la maison, il faudra son accord.
Cdt